

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**
Commune d'Aunay-sous-Auneau**SÉANCE DU MERCREDI 22 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux avril à 19h03, le Conseil Municipal de la commune d'Aunay-sous-Auneau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de la mairie, conformément aux dispositions de la délibération n°2022_74 du 21 septembre 2022.

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13	15

Date de la convocation
17/04/2026Date d'affichage
17/04/2026**Présidence :** M. Julien PICHOT, Maire**Secrétaire de séance :** Mme Cathy LUTRAT**Participants :** M. Julien PICHOT, Mme Cathy LUTRAT, M. Thierry DROUILLEAUX, M. Jean-Luc MARIETTE, Mme Jasmonde MARTIN, Mme Karine LORENTZ, Mme Cécile BOURBOTTE, M. Geoffrey BOUREL, Mme Mélanie GOURBIN, M. Jerome THORAVALL, Mme Valentine BONDON, M. Christophe FAGNOU, Mme Nathalie FAGNOU**Absents excusés :** M. Robert DARIEN (pouvoir à Mme Cathy LUTRAT), M. Éric COLAS (pouvoir à M. Julien PICHOT)**Objet de la Délibération :****NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES****Délibération n° 2026_25**

La composition de la commission dépend du nombre de listes élues lors du dernier renouvellement et de l'ordre du tableau ([art. L 19](#) du code électoral).

Dans les communes dans lesquelles 2 listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, la commission est composée :

- de 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ;
- de 2 conseillers municipaux appartenant à la 2^e liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

Le maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger au sein de la commission.

Compte tenu de ces dispositions, et après consultation des élus municipaux, les membres de la commission de contrôle des listes électorales seront proposés à Monsieur le Préfet selon le détail suivant en conformité avec les textes en vigueur :

	Noms - Prénoms - Titulaires	Noms - Prénoms - Suppléants
1^{ère} liste	M. MARIETTE Jean-Luc Mme MARTIN Jasmonde M. COLAS Éric	M. DROUILLEAUX Thierry M. DARIEN Robert Mme GOURBIN Mélanie
2^{ème} liste	M. FAGNOU Christophe Mme FAGNOU Nathalie	/

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- La publication sur le site internet : www.aunay-sous-auneau.fr

Rubrique : La commune / Vie municipale le : 29/04/2026

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Julien PICHOT**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat en application de l'article R421-1 du code de la justice administrative

